

Province de Québec
MRC de La Mitis
Municipalité de Sainte-Luce

Séance ordinaire des membres du conseil tenue au lieu ordinaire des séances le mardi 11 janvier 2011 à 20 h, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire monsieur Gaston Gaudreault, les conseillers Ovila Soucy, Jocelyn Ross, Nathalie Bélanger, Pierre Beaulieu, Martin Claveau et Fidèle Tremblay. Le directeur général et secrétaire-trésorier Jean Robidoux est également présent.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la séance pour l'adoption du budget 2011 et de la séance extraordinaire du 15 décembre 2010

FINANCES

4. Adoption des comptes à payer au fonds d'administration et au fonds de règlement et au fonds de roulement
5. Dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales
6. Transferts au fonds des activités financières - fonds des activités de financement
7. Adoption du règlement R-2010-141, pour fixer le taux des taxes et les tarifs pour l'année 2011

ADMINISTRATION

8. Nomination d'un maire suppléant
9. Demande d'accélération du processus de prolongation de l'autoroute 20 au ministre des Transports du Québec
10. Compensation aux agriculteurs en vertu de l'article 26 du règlement sur le captage des eaux souterraines
11. Entente avec la boutique Chat-Ô-Chien

URBANISME

12. Renouvellement du mandat d'un membre du C.C.U.
13. Dérogation mineure pour le 62, route du Fleuve Est

LOISIRS

14. Embauche de manœuvres pour patinoires
- 14.1 Local Jeunesse

DIVERS

15. Correspondance
16. Affaires nouvelles
- 16.1 Tarification ruisseau Isaac St-Laurent
17. Rapport du maire sur le sinistre du 6 décembre 2010
18. Période de questions
19. Fermeture de la séance

1. Ouverture de la séance

Le maire, monsieur Gaston Gaudreault procède à l'ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

2011-01-01 Il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

3. Adoption des procès-verbaux de la séance pour l'adoption du budget 2011 et de la séance extraordinaire du 15 décembre 2010

2011-01-02 Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu que les procès-verbaux de la séance du lundi 13 décembre 2010 pour l'adoption du budget et du programme triennal des immobilisations pour l'année 2011 et de la séance extraordinaire du mercredi 15 décembre 2010, soient et sont acceptés.

FINANCES

4. Adoption des comptes à payer au fonds d'administration, au fonds de règlement et au fonds de roulement

2011-01-03 Il est proposé par monsieur Ovila Soucy et unanimement résolu que les comptes présentés au fonds d'administration, chèques numéros 5276 à 5409 inclusivement au montant de 403 550,56\$ soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer. De plus, la rémunération des employés, des élus et la cotisation au REER au montant de 56 839,14\$ sont acceptées.

Je, soussigné, Jean Robidoux, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la Municipalité de Sainte-Luce.

Jean Robidoux,
Secrétaire-trésorier et directeur général

2011-01-04 Il est proposé par monsieur Ovila Soucy, et unanimement résolu que les comptes présentés au fonds de règlement, chèques numéros 39 à 48 inclusivement, au montant de 657 650,14\$ soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer. Il est à noter que le chèque numéro 37 approuvé à la séance du mois de décembre 2010 a été annulé et remplacé par le chèque numéro 39.

Je, soussigné, Jean Robidoux, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la Municipalité de Sainte-Luce.

Jean Robidoux,
Secrétaire-trésorier et directeur général

2011-01-05 Il est proposé par monsieur Ovila Soucy et unanimement résolu que les comptes présentés au fonds de roulement, chèques numéro 30 à 32 inclusivement au montant de 15 210,11\$ soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je, soussigné, Jean Robidoux, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la Municipalité de Sainte-Luce.

Jean Robidoux,
Secrétaire-trésorier et directeur général

2011-01-06 Il est proposé par monsieur Ovila Soucy et unanimement résolu qu'un emprunt au montant de 14 536,35 \$ soit effectué au fonds de roulement pour un terme de cinq (5) ans.

5. Dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales

2011-01-07 Il est proposé par monsieur Martin Claveau et unanimement résolu d'accepter le dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales daté du 11 janvier 2011.

6. Transferts du fonds des activités financières au fonds des activités de financement

2011-01-08 Il est proposé par madame Nathalie Bélanger et unanimement résolu qu'une somme de 48 942,58\$ soit transférée du fonds des activités financières au fonds des activités de financement.

7. Adoption du règlement R-2010-141, pour fixer le taux des taxes et les tarifs pour l'année 2011

2011-01-09 Attendu que le conseil de la Municipalité de Sainte-Luce a adopté le budget pour l'exercice financier 2011, le lundi 13 décembre 2010;

Attendu qu'en vertu des dispositions du Code municipal, il est permis d'imposer des taxes générales, des taxes générales spéciales ainsi que des tarifs pour différents services;

Attendu qu'un avis de motion de la présentation de ce règlement a été donné à la séance du conseil du lundi 13 décembre 2010;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Ovila Soucy et unanimement résolu que le conseil de la Municipalité de Sainte-Luce adopte le règlement numéro R-2010-141.

ARTICLE I

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE II

Pour payer les dépenses mentionnées au budget de l'exercice financier 2011 et combler la différence entre les dépenses prévues et le total des recettes reçues, la taxe foncière suivante est imposée.

Une taxe foncière générale de 1,01 \$ par cent dollars d'évaluation pour l'année 2011, conformément au rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE III

Tarifs pour le service d'aqueduc

Qu'un tarif annuel soit exigé et prélevé pour l'exercice financier 2011 de tous les usagers du service d'aqueduc.

▪ Logement	88,37 \$
▪ Commerce et industrie	113,29 \$
▪ Piscine	49,85 \$
▪ Ferme	113,29 \$
▪ Résidence pour personne âgées et/ou handicapées	19,26 \$ par résident
▪ Terrain de camping	27,19 \$ par roulotte

ARTICLE IV

Qu'un tarif annuel soit exigé et prélevé pour l'exercice financier 2011 de tous les usagers du service d'égout.

▪ Logement	90,82 \$
▪ Commerce et industrie	99,90 \$
▪ Garage	129,74 \$
▪ Ferme	99,90 \$
▪ Résidence pour personnes âgées et/ou handicapées	21,13 \$ par résident
▪ Abattoir	8 006,00 \$
▪ Terrain de camping	27,25 \$ par roulotte

ARTICLE V

Tarif pour certains immeubles utilisant les étangs aérés du secteur Sainte-Luce, mais n'étant pas inclus comme responsables des règlements 389-97 et 392-98. Les tarifs imposés vont à l'encontre des remboursements en capital et intérêts des règlements numéro 389-97 et 392-98. Pour les immeubles suivants, un tarif annuel est exigé et prélevé pour l'exercice financier 2011, au montant de 153,38 \$ l'unité.

MATRICULE	ADRESSE	# UNITÉ
3979-31-5987	19 rue Des Coquillages	1
3979-31-3269	21 rue Des Coquillages	1
3979-31-1461	25 rue Des Coquillages	1
3979-31-0156	27 rue Des Coquillages	1
3979-31-6944	29 rue Des Coquillages	1
3979-21-7536	Lot 3 689 268	1
3979-31-4622	Lot 3 689 249	1

3979-41-2187	22 rue Luce-Drapeau	1
3979-41-0565	24 rue Luce-Drapeau	1
4078-29-2429	5 Côte de l'Anse	1
4078-19-2924	Lot 3 689 141	1
4078-18-5695	Lot 3 689 142	1
4078-18-7873	Lot 3 689 144	1
4078-28-0653	10 Côte de l'Anse	1
4078-28-3228	12 Côte de l'Anse	1
4078-17-4740	115 Route 132 Ouest	1
4078-18-4849	Lot 3 689 143	1
4078-07-7548	119 Route 132 Ouest	1
3978-98-4497	124 Route 132 Ouest	1
4078-07-2296	125 Route 132 Ouest	1
3978-99-0319	Lot 3 689 196	1
3978-98-6411	127 Route 132 Ouest	1
3978-98-2422	129 Route 132 Ouest	1
3978-88-8437	131 Route 132 Ouest	1
3978-88-2570	135 Route 132 Ouest	1
3979-30-8163	162 Route 132 Ouest	1
3979-30-1592	170 Route 132 Ouest	1
3878-59-4021	1 rue Des Quatre-Vents	1
3878-58-4139	2 rue Des Quatre-Vents	1
3878-58-1367	4 à 10 rue Des Quatre-Vents	4
3878-48-8795	12-14 rue Des Quatre-Vents	4
4178-85-2293	Lot 3 464 934	0,5
3778-50-2549	Lot 4 170 805	1
3778-50-1230	256 Route 132 Ouest	1
3778-40-9810	Lot 3 465 517	1
3777-49-8287	260 Route 132 Ouest	1
3777-49-6762	262 Route 132 Ouest	1
3878-37-5435	222 route 132 Ouest	1
3878-48-5552	lot 4611 412	1
3878-48-1011	lot 4611 409	1
3878-37-9799	lot 4611 408	1
3878-47-2765	lot 4611 417	1
3878-47-5585	lot 4611 416	1
3878-47-8697	lot 4611 415	1
3878-58-1121	lot 4611 414	1
3878-48-8651	lot 4611 413	1
3878-48-3736	lot 4611 411	1
3878-48-2423	lot 4611 410	1
3878-37-8148	lot 4611 419	1

ARTICLE VI

Tarifs de compensation pour la collecte et le transport des matières résiduelles recyclables ou destinées à l'enfouissement.

Qu'un tarif annuel soit exigé et prélevé pour l'exercice financier 2011 de tous les usagers de la collecte des matières résiduelles recyclables ou destinées à l'enfouissement.

▪ Logement	119,06 \$
▪ Commerce et industrie légère	205,00 \$
▪ Commerce et industrie légère avec conteneur	394,22 \$
▪ Ferme	119,06 \$

- Résidence pour personnes âgées et/ou handicapées 147,84 \$
- Félix Huard 394,22 \$
- Abattoir de Luceville (4277-83-1970) 90,23 \$/tonne métrique
- Lulumco Inc. (4276-74-7664) 205 \$ plus 90,23 \$/tonne métrique
- Pêcheries de l'Estuaire (3878-79-1433) 205 \$ plus 90,23 \$/tonne métrique
- Terrain de camping 35,47 \$/roulotte

ARTICLE VII

Obligation du propriétaire

Les tarifs pour les compensations de services, tel que décrétés au présent règlement, doivent dans tous les cas, être payés par le propriétaire inscrit au rôle d'évaluation de la Municipalité.

ARTICLE VIII

Raccordement

« À l'exception de la propriété portant le matricule numéro 3878-58-6977, pour laquelle le coût du branchement à l'égout municipal (rue des Quatre-Vents) sera de 2 515,30 \$, tout raccordement au système d'aqueduc et d'égout municipal, déjà existant dans la portion de l'emprise de la rue publique, sera effectué par la Municipalité et la tarification s'établit comme suit :

- Pour une habitation, raccordement égout/aqueduc 1 500 \$
- Pour une habitation, raccordement égout 800 \$
- Pour une habitation, raccordement aqueduc 800 \$
- Pour tout autre type de raccordement coût réel

ARTICLE IX

Modalités de paiement

Chaque fois que le total de toutes les taxes (y compris les tarifs de compensation) dépasse trois cents dollars (300\$) pour chaque unité d'évaluation, le compte est alors divisible en quatre (4) versements égaux dont l'échéance du premier versement est fixée au trentième jour qui suit l'expédition du compte de taxe.

L'échéance du deuxième versement est fixée au premier jour ouvrable postérieur au 60^e jour de la première échéance.

L'échéance du troisième versement est fixée au premier jour ouvrable postérieur au 60^e jour qui suit la date d'exigibilité du second versement.

L'échéance du quatrième versement est fixée au premier jour ouvrable postérieur au 60^e jour qui suit la date d'exigibilité du troisième versement.

Toutefois, le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à allonger le délai de paiement en fixant une autre date ultime où peut être fait le versement unique ou chacun des versements égaux.

Lorsqu'un versement n'est pas effectué dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible immédiatement et porte intérêt.

**ARTICLE X
FRAIS D'ADMINISTRATION**

- 10.1 En cas de paiement effectué par «chèque sans provision», la Municipalité facture un montant additionnel de 20 \$ et ce, pour chacun des chèques retournés par l'institution financière;
- 10.2 Lorsque la Municipalité se voit dans l'obligation de prendre des procédures légales pour recouvrer un compte, les frais supplémentaires suivants seront en plus payables par le contribuable :
- Frais de timbrage : au tarif selon la loi en vigueur
 - Frais d'avis : 20 \$
 - Frais de mandat : 35 \$

**ARTICLE XI
TAUX D'INTÉRÊT**

Le taux d'intérêt pour tous les comptes passés dus à la Municipalité est fixé à 5% annuellement pour l'exercice financier 2011.

**ARTICLE XII
TAUX DE PÉNALITÉ**

En plus du taux d'intérêt, une pénalité de 5% l'an du montant des comptes impayés est exigible.

**ARTICLE XIII
RÈGLEMENTS**

Le taux de la taxe spéciale pour le service de la dette tel que décrété par règlement d'emprunt est fixé pour l'année 2011 à :

RÈGLEMENTS	SECTEURS	TAUX
Secteur Luceville		
R-2004-53	Aqueduc rues St-Louis, St-Laurent et St-Philippe (40%)	.0050 \$ / 100\$
R-2006-71	Pérennité étangs épuration	.0302 \$ / 100 \$
Secteur Sainte-Luce		
358-93 R-2002-27	Réhabilitation route 132 Approvisionnement et traitement de l'eau	.0323 \$ / 100 \$
389-97 et 392-98 R-2004-43	Const. Réseau. Égouts et bassins étangs aérés (représentant 15% de l'emprunt) (représentant 85% de l'emprunt)	.0252 \$ / 100 \$ 444,81 \$ / l'unité
R-2003-36	Aqueduc et égout /Luc Babin	2,64 \$ / pied linéaire
R-2005-58	Aqueduc et égout / Luc Babin Fonds de roulement	3,26 \$ / pied linéaire
R-2003-38	Aqueduc Rang 2 Est	452,34 \$ / unité

R-2003-40	Prolongement égout domestique 132 Ouest	467,46 \$ / unité
L'ensemble du territoire		
R-2006-70	Camions incendie et équipements	.0227 \$ / 100 \$
R-2009-121	Aqueduc Fleuve Ouest (desservis aqueduc)	.0084 \$ / 100 \$
R-2010-129	Pavage rang 3 Ouest	.0017 \$ / 100 \$
R-2010-135	Bordure et pavage, rue Lucia- Fréchette	.0016 \$ / 100 \$
R-2010-136	Réfection des installations sportives	.0009 \$ / 100 \$
R-2010-137	Aqueduc et égout, rues St-Elzéar et St-Charles	
	Deux services	.006 \$ / 100 \$
	Un service	.003 \$ / 100 \$

ARTICLE XIV

Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Jean Robidoux
Secrétaire-trésorier et directeur général

ADMINISTRATION

8. Nomination d'un maire suppléant

2011-01-10 Il est proposé par monsieur Fidèle Tremblay et unanimement résolu que monsieur Pierre Beaulieu soit nommé comme maire suppléant pour une durée de quatre mois.

9. Demande d'accélération du processus de prolongation de l'autoroute 20 au ministre des Transports du Québec

2011-01-11 **CONSIDÉRANT** que le ministère des Transports a annoncé que des travaux de prolongement de l'autoroute 20 seraient réalisés au cours des prochaines années;

CONSIDÉRANT l'importance de reconnaître comme prioritaire le prolongement de l'autoroute 20 entre Cacouna et Rimouski (Le Bic) afin que cette infrastructure puisse bénéficier d'une aide financière dans le cadre de l'entente fédérale-provinciale sur les infrastructures;

CONSIDÉRANT que le prolongement de l'autoroute 20 entre Cacouna et Rimouski (Le Bic) est reconnu d'intérêt national comme un des axes transcanadiens;

CONSIDÉRANT que le prolongement de l'autoroute 20 permettra de désengorger la circulation routière et aura un impact important pour améliorer la sécurité routière du secteur concerné;

CONSIDÉRANT que la réalisation de l'autoroute 20 favorisera la consolidation du développement industriel du territoire et l'amélioration de la qualité de vie des résidents;

CONSIDÉRANT l'importance du parachèvement d'une infrastructure routière adéquate comme élément incontournable de la stratégie de développement socio-économique pour tout l'Est du Québec;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Martin Claveau et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Luce demande au ministre des Transports du Québec, monsieur Sam Hamad, que se conclut le plus rapidement possible les ententes requises de manière à accélérer les investissements et la réalisation du prolongement de l'autoroute 20, entre Cacouna et Rimouski (Le Bic).

10. Compensation aux agriculteurs en vertu de l'article 26 du règlement sur le captage des eaux souterraines

2011-01-12

Il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu que les entreprises admissibles à une compensation en vertu de l'article 26 du règlement sur le captage des eaux souterraines soient remboursées selon les sommes suivantes :

- | | |
|-----------------------------------|------------|
| 1. Ferme Auguste Ross & Fils inc. | 1 624,15\$ |
| 2. Ferme Blanco Inc. | 2 531,16\$ |

11. Entente avec la Boutique Chat-Ô-Chien

2011-01-13

Il est proposé par monsieur Ovila Soucy et unanimement résolu d'accepter l'offre de services de «Boutique Chat-Ô-Chien» pour la collecte, le contrôle, la protection et la disposition des animaux domestiques et sauvages, selon les tarifs suivants :

- Appel de service pour un animal domestique errant 25\$ + 0,42\$/km
- Appel de service pour un animal sauvage errant 30\$ + 0,42\$/km
- Location des cages-pièges 30 \$ dépôt + 2\$/jr
- Gestion des plaintes : 25\$
(des frais de déplacement de 0,42\$ peuvent être appliqués si besoin de se rendre sur place) 5\$/document légal
- Disposition d'un animal mort 25\$ + 0,42\$/km
- Acceptation d'un animal errant par un contribuable (la personne vient me le porter à la boutique) 10\$
- Euthanasie chat 40\$
- Euthanasie petit chien 45\$ (jusqu'à 20 lbs)
- Euthanasie moyen chien 65\$ (jusqu'à 50 lbs)
- Euthanasie gros chien 95\$ (60 lbs et +)
- Pension gros chien (40 lbs et plus) 17\$/jour
- Pension petit chien 10\$/jour
- Pension chat 7\$/jour

De 7h à 19h du lundi au vendredi. Le double du tarif sera appliqué en dehors des heures ouvrables et les déplacements seront en cas d'urgence seulement (sinistre, morsure, blessé)

Les représentants de «Boutique Chat-Ô-Chien» peuvent agir sans autorisation préalable.

URBANISME

12. Renouvellement du mandat d'un membre du C.C.U.

2011-01-14 Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu que le mandat de madame Kina Dionne comme membre du Comité Consultatif d'Urbanisme soit reconduit pour une période de deux ans.

13. Dérogation mineure pour le 62, route du Fleuve Est

2011-01-15 Il est proposé par madame Nathalie Bélanger et unanimement résolu que l'étude de ce sujet de l'ordre du jour soit reportée à une séance ultérieure à la demande de madame Lise Beaudet qui est demanderesse de la dérogation.

LOISIRS

14. Embauche de manœuvre pour patinoires

2011-01-16 Il est proposé par madame Nathalie Bélanger et unanimement résolu que monsieur Jason Gagnon soit embauché comme préposé aux patinoires sur appel. Le tout aux conditions et salaires prévus à l'entente intervenue entre la municipalité de Sainte-Luce et l'Association des employés.

14.1 Local Jeunesse

2011-01-17 Il est proposé par madame Nathalie Bélanger et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Luce accepte de parrainer le projet présenté par la Corporation des Loisirs de Sainte-Luce à la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent. Le projet intitulé «S'unir pour bâtir» porte le numéro (FRIJ634). La municipalité de Sainte-Luce s'engage à coordonner l'ensemble du projet, à rendre disponible pour ledit projet le local situé au 110, rue St-Pierre Est, à déléguer le coordonnateur en loisirs de Sainte-Luce pour superviser le projet et encadrer les animateurs engagés et à effectuer le contrôle financier et le service de la paie du projet. Le directeur général et le maire sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Luce les documents relatifs à ce projet.

DIVERS

15. Correspondance

Le maire, monsieur Gaston Gaudreault, fait état de la correspondance courante.

16. Affaires nouvelles

16.1 Tarification ruisseau Isaac Saint-Laurent

2011-01-18 Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu, que les frais reliés au redressement du ruisseau Isaac Saint-Laurent en décembre 2009, soient défrayés par le fonds d'administration.

17. Rapport du maire sur le sinistre du 6 décembre 2010

L'étude de ce sujet de l'ordre du jour est reportée à une séance ultérieure.

18. Période de questions

Lors de cette période, les questions de l'auditoire portaient sur les sujets suivants :

- Étendre la période de validité des permis d'enrochement émis durant la période d'urgence à un an;
- Poursuite en cour municipale concernant l'installation d'une lumière sur le bord du fleuve;
- Dossier du projet communautaire éolien de la MRC de la Mitis;
- Tenue d'un référendum sur le projet communautaire éolien de la MRC de la Mitis «*où la municipalité de Sainte-Luce va-t-elle prendre les fonds qui auraient été disponibles par le projet communautaire éolien de la MRC de la Mitis*» ;
- Financement par la municipalité de Sainte-Luce versus le projet communautaire éolien de la MRC de la Mitis.

19. Fermeture de la séance

2011-01-19

Il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu que la séance du conseil soit et est levée.

Je, Gaston Gaudreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Gaston Gaudreault
Maire

Gaston Gaudreault
Maire

Jean Robidoux
Directeur général et sec. trésorier